

# PROTCOLE SANITAIRE

*Salle d'escalade Marius Michel de Villeneuve-sur-Lot*

*Décembre 2020*

**Il est rappelé aux utilisateurs qu'ils devront systématiquement se présenter avec leur carte de licence à la salle d'escalade.**

**Il est également rappelé aux utilisateurs que, dans le cas où ils se supposent malades et/ou ils ont de la température, nous leur demandons de ne pas se présenter à la salle, comme nous leur demandons de bien vouloir prévenir les encadrants s'ils se sentent mal durant le temps passé dans la salle, ou après la séance.**

Au-delà de toutes ces mesures exceptionnelles, le règlement intérieur de la salle reste en vigueur.

Le club se réserve le droit de fermer la salle si les règles et le protocole ne sont pas respectés.

## **I. Gestion des flux de personnes**

- Une traçabilité des entrées et sorties dans la salle est mise en place : un **registre de présence** est à remplir par les grimpeurs à l'entrée dans la salle.
- Un marquage au sol et un plan d'utilisation de la salle (*panneau d'affichage*) sont mis en place pour gérer les déplacements des grimpeurs et respecter la distanciation physique recommandée qui est de **1 m au sol entre les personnes**.
- L'accès est **limité à 26 personnes au total** dans la salle, encadrants compris. Pour les séances hors école d'escalade, cette limite sera assurée par une inscription préalable des grimpeurs à chaque séance sur le site du club ([www.clubalpin47.fr](http://www.clubalpin47.fr)).
- Afin de respecter une distanciation de **2 m pendant l'escalade**, des relais ont été condamnés (*cf. plan d'utilisation de la salle sur le panneau d'affichage*).
- L'accès est limité à 4 grimpeurs simultanément dans la zone de bloc, en respectant toujours la distance de 2 m entre chacun.
- L'utilisation des **vestiaires est limitée à une personne** à la fois, avec le masque.

## II. Organisation proposée

- Chaque grimpeur devra signer le présent protocole et le laisser à la salle.
- Des fiches rappelant les comportements et gestes barrières à suivre sont affichées dans la salle.
- Le **port du masque** est obligatoire pour les grimpeurs à partir de 11 ans lors de leurs déplacements dans la salle et lors des périodes d'assurance.
- Les grimpeurs prévoiront leur **gel hydroalcoolique/savon** ou à défaut utiliseront celui mis à leur disposition.
- Dans les sanitaires, un spray désinfectant est installé afin que chacun puisse désinfecter avant son passage.
- Les sanitaires, tapis, poignées, tables et chaises sont **désinfectés une fois par semaine** par les agents municipaux.
- Le **matériel personnel est à privilégier**. Cependant, en cas de besoin ou dans le cadre de l'école d'escalade, du matériel sera prêté avec les modalités suivantes : désinfection des mains avant de prendre le matériel et dépôt en fin de séance dans le bac « **Matériel utilisé** » du jour. Ce matériel sera mis en quarantaine 72 h avant d'être à nouveau disponible pour le prêt.
- Le club met à disposition des cordes pour grimper en moulinette et en tête. Il est demandé à chaque grimpeur et à son assureur de se désinfecter les mains avant de commencer à grimper et entre chaque voie. Il est **interdit de mettre la corde à la bouche**. Une **rotation des cordes** sera effectuée entre les séances afin de respecter la quarantaine de 72 h.
- Il n'est plus possible d'être pieds nus, ni torse nu dans la salle.
- Les personnes attendant leur tour pour grimper doivent rester en dehors des zones de circulation et en dehors des tapis en respectant les distances physiques recommandées.

---

Je soussigné(e) .....  
déclare avoir pris connaissance de ce protocole et des conditions d'accès à la salle d'escalade, et m'engage à les respecter.

Date : .. / .. / ..

Signature :